

DEC193011DR01

Décision portant renouvellement de M. Sahbi SELMANE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 7164 intitulée Astroparticule et Cosmologie (APC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7164 intitulée Astroparticule et Cosmologie (APC) et nommant M. Antoine KOUCHNER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7164¹ en date du 02/07/2019 ;

Considérant que **M. Sahbi SELMANE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 14/11/2005 au 16/11/2005 et du 13/12/2005 au 15/12/2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Sahbi SELMANE** IEHC, est renouvelé dans ses fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7164 intitulée Astroparticule et Cosmologie (APC) à compter du 1^{er} janvier 2018.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



M. Sahbi SELMANE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Sahbi SELMANE** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 26 juillet 2019

Le directeur de l'UMR 7164
Antoine KOUCHNER


Antoine KOUCHNER
Directeur de l'APC

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif



Visa de Reiner VEITIA, administrateur de l'Université Paris Diderot


UNIVERSITÉ PARIS DIDEROT
PARIS 7

